

## PIECES A FOURNIR EN VUE DU REGLEMENT D'UNE SUCCESSION

- Un extrait d'acte de décès (à demander à la mairie du lieu du décès)
- Livret de famille de la personne décédée
- Contrat de mariage de la personne décédée (le cas échéant)
- Copie du jugement de divorce (le cas échéant)
- Livrets de famille de tous les héritiers
- Contrat de mariage des héritiers (le cas échéant)
- Copie de la donation entre époux ou des dispositions testamentaires (le cas échéant)
- Copie ou référence des donations consenties par le défunt (le cas échéant)
- Numéros de tous les comptes bancaires ou postaux et adresse des banques
- Références des pensions ou retraites avec les numéros et adresses des Caisses de retraites
- Titres de propriétés des biens immobiliers
- Règlement de copropriété des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété
- Carte grise du ou des véhicule(s) motorisé(s) : voiture, moto, etc.
- Contrat d'assurance-vie (leur révélation n'engendre aucun frais s'ils ne sont pas taxables)
- Liste des mutuelles, fonds d'épargne.
- Tout autre élément d'actif à votre connaissance
- Dernier avis d'imposition pour l'Impôt sur le Revenu (IR)
- Derniers avis d'imposition fonciers et mobiliers (Taxe Foncière)
- Dernier avis relatif à l'I.S.F. (le cas échéant)
- Facture diverses adressées depuis le décès (dont la cause est antérieure au décès)
- Numéro de sécurité sociale du défunt
- Tous renseignements sur les aides sociales dont a bénéficié le défunt
- Une provision sur frais de 400 EUROS qui viendra être imputée sur les frais de règlement de la succession à l'issue de cette dernière.